



Plan Local d'Urbanisme



4. PLAN DE ZONAGE

Plan de la partie ouest de la commune

Echelle 1 : 7500e

PLU arrêté en conseil municipal le 15 Juin 2025
PLU arrêté en conseil municipal le 19 février 2025

Plan réalisé en février 2025
CABANEL NOËL, COCHET V, GIBEA

LÉGENDE

Zones du PLU

Zones d'habitat (UH)

- UA - agglomération du « Centre », le village de Loire, et le secteur d'habitat (SZA) de Dignac
- UB - les extensions du « Centre » et le village de Jaur

Zones à urbaniser (AU)

- TAU - zone à urbaniser à vocation d'habitat

Zones agricoles (A)

- Aa - zone agricole remarquable
- A - zone agricole

Zones naturelles (N)

- Nr - zone naturelle remarquable
- N - à dominante naturelle et secteurs
- Na - équipements publics légers
- Ng - carrière
- Np - zone paysagistique
- Nt - camping à la ferme
- Nr - zone espace remarquable
- Np - zone de ports

Informations

Report du Plan de Prévention du Risque Inondations (PPRI)


- Zone rouge (inconstructible)
- Zone jaune (constructible sous conditions)

Autres

- sections cadastrales
- Bâtiments abrités manuellement
- Terrains de sport
- Déchetterie

Prescriptions

- Éléments patrimoniaux protégés - art L151-19 du CU (Brevet de protection ou vestiges)
- Espace boisé classé (EBC) - art 113-1 du CU
- Élément de paysage protégé pour le maintien des continuités écologiques - art L151-23 du CU
- Parcelles de 100 m de la loi L900 - art 121-16 du CU



Saint-Martin-de-Médas

Vasles

Carte